

VILLE DE DECHY
CONSEIL MUNICIPAL
11 avril 2024

Le **onze avril deux mille vingt-quatre** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 04 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Madame Estelle MOUY, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Mohamed IDRAHOU, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Cindy MERY, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Laëticia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Philippe MAUPIN, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT

Était absent : Monsieur Abdelaziz GUERTIT

Etaient représenté(e)s : Monsieur Donatien DUCATILLION (procuration donnée à Madame Monique PASTORET), Stéphane SALAH, (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Madame Cindy DE RYCKE (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Monsieur Jean-Marc DUCATILLION (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Paul-Noël LEFEBVRE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Monsieur Didier FULGEROT), Monsieur Charles VAILLANT (procuration donnée à Monsieur Gilles TUROTTE),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal du 13 mars 2024

- 1) Désignation d'un membre au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale**

FINANCES

- 2) Subventions aux associations pour l'année 2024**
- 3) Subvention au Comité d'œuvre social**
- 4) Sollicitation du fonds conjoint Etat Région – Cité Croix de Pierre**

- 5) Vote des taux d'imposition – Exercice 2024
- 6) Compte de gestion du trésor public de l'année 2023
- 7) Compte administratif 2023
- 8) Affectation des résultats 2023
- 9) Budget primitif 2024

URBANISME

- 10) Achat du 10 rue Saint Venant
- 11) Revalorisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité (TPLE)

DIVERS

- 12) Plan de protection de l'atmosphère (PPA) et « Plan bois »
- 13) Etat des décisions directes

M. LE MAIRE : Bonjour à tous.
Nous avons le quorum.

Désignation du secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Je vous propose Marie-France ROGER.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2024

M. LE MAIRE : Avez-vous des remarques ?
Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

1) DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M. LE MAIRE : Suite à la démission de Monsieur Saïd NACER par courrier en date du 05 février 2024 et prenant effet le 29 février 2024. Il y a lieu de désigner un membre au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Il est proposé Monsieur Charles VAILLANT.

Ceux qui sont pour ?

Unanimité.

ADOPTE A L'UNANIMITE**FINANCES****2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2024**

M. LE MAIRE : Sous réserve de la présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité et après étude des dossiers par la commission « sports et vie associative » réunie le 02 avril 2024, il est demandé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions aux associations locales et organismes divers comme suit :

Associations	2023	2024
DECHY SPORTS FOOTBALL	25 000	31 000
Société Colombophile « LES SANS PEUR » de Dechy	832	1 000
Union Dechy Sin Basket GP	33 279	33 279
Société du Judo - Club Dechynois	3 342	4 000
Coopérative scolaire Ecole Elémentaire de DECHY	765	765
Assoc. Amicale Person. Communal de DECHY, Siège Mairie Dechy	2 821	3 000
Société des Boulistes « la boule d'or »	288	500
Société Locale de Chasse	2 884	2 900
Union Sportive DECHY	3 209	3 000
Les Amis du HARTZ	488	200
ACPG 39/45 et CATM DECHY	392	392
CONFEDERATION NATIONALE DU LOGEMENT	252	252
A.C.L.I.A	805	En attente des comptes 2023
Harmonie Municipale « la Lyre Républicaine »	11 983	5 000
Association mineurs marocains et anciens mineurs du Nord - P.D.C	223	223
Ecoles (versée à la coopérative de l'école La Longue Borne)	1 189	1189
Amicale du Parc à bois	329	329
Les Amis de la Longue Borne	480	480
Association des Médailles du Travail	456	456
Secours Populaire	220	250
Association STARTER	296	300
Association « Mémoire Sociale de Dechy Célestin Leduc »	200	200
Association « La Palette Dechynoise »	200	250
DECHY MARCHE	200	200
Choralyre de DECHY	200	400
Amicale des bons copains de Dechy des années 60, 70 et 80 (ABCD 70)	200	200
Bouger pour sa santé	200	200
Le Petit Atelier Dechynois	200	500
Les blouses roses	200	200

Chœur collectif	200	250
Les Incesissables	200	200
Associations des parents d'élèves d'Anne Frank	637	300
Comité des fêtes	30 000	En attente des comptes 2023
Amicale des secouristes Dechynois	200	200
EADG		500
EPISOL 59	420	620

Pour info, Episol 59 ayant obtenu l'an dernier une subvention exceptionnelle, la commission finances a souhaité transformer cette subvention exceptionnelle en subvention et l'intégrer dans le tableau. Chaque année, le dossier EPISOL sera cependant étudié. C'est la deuxième année qu'il y a une subvention exceptionnelle, nous proposons de l'intégrer dans le tableau.

Il y a lieu d'en délibérer, sachant que nous allons voter sur l'ensemble des subventions, sachant que les membres des différentes associations ne participent pas au vote.

Mme TAILLE-BIJI : Nous ne prenons pas part au vote du judo club, tout le groupe et pour ma part, je ne prendrai pas part au vote de l'UNS SIN du basket.

M. LE MAIRE : Le Président ne peut pas voter c'est clair.

Mme TAILLE-BIJI : Nous sommes unanimes et ne souhaitons pas prendre part au vote

M. LE MAIRE : Nous votons pour tout, c'est un peu compliqué. Vous votez pour toutes les associations sauf le judo où vous ne prenez pas part au vote.

Mme TAILLE-BIJI : Pour Dechy Sport, nous avons vu avec Patricia, est-ce qu'il serait possible de mettre sous réserve des factures ?

M. LE MAIRE : J'ai rajouté « présentant toutes les pièces justifiant les dépenses réalisées ou prévues ».

Mme TAILLE-BIJI : Dans le dossier actuel, toutes les pièces ne sont pas fournies et dans le prévisionnel présenté dans le dossier, il y a un écart de 4 000 €. Ils demandent une subvention de 31 000 € et ce qui est mis dans le prévisionnel c'est 27 000 €. Donc, il y a un reliquat de 4 000 € qui n'apparaît pas. Donc, en l'état, si la subvention est votée, les 4 000 € posent question. Ils seraient en plus dans les recettes, mais ne seraient pas dépensés. Donc, après, certes, il faut qu'ils aient un petit bas de laine pour la saison, je suis d'accord, mais il devrait apparaître dans le dossier. Les demandes que nous avons faites concernant les factures ou les devis n'ont pas été fournies dans le dossier.

M. LE MAIRE : La réserve est mise, je pense que nous aurons toutes les pièces.

Dechy sports, ceux qui sont pour la subvention ?

Par contre, il n'y a pas de membre de Dechy Sports dans le bureau ?

Adopté.

Société Colombophile LES SANS PEUR.

Ceux qui sont pour ?

Adopté à l'unanimité.

Le basket ?

Tu ne participes pas au vote, Laetitia.

Le Judo, ceux qui sont pour ?

6 abstentions.

Adopté.

Coopérative scolaire école élémentaire de Dechy.

Ceux qui sont pour.

Adopté à l'unanimité.

L'association Amicale personnel communal de Dechy.

Ceux qui sont pour.

Adopté à l'unanimité.

La boule d'or, société des boulistes.

Ceux qui sont pour.

Adopté à l'unanimité.

Société de chasse.

Ceux qui sont pour.

Adopté à l'unanimité.

US Dechy

Ceux qui sont pour.

Adopté à l'unanimité.

Les anciens combattants.

Personne.

Le logement, c'est bon.

ACLIA, c'est bon, en attente des comptes 2023.

L'harmonie, personne de l'harmonie.

Les mineurs marocains, c'est bon.

Ecoles, versée à la coopérative, unanimité.

Amicale du parc à bois, Patricia ne participe pas.

Les amis de la longue borne, pas de souci.

Les médaillés du travail, ok.

Le secours populaire, c'est bon.

L'association Starter, on est bon.

L'association mémoire sociale de Dechy Célestin Leduc, c'est bon.

La Palette Dechynoise, c'est bon.

Dechy marche, c'est bon.

Choralyre de Dechy, c'est bon.

L'amicale des bons copains de Dechy, c'est bon.

Bouger pour sa santé, ok.

Le petit atelier, c'est bon.

Les blouses roses, c'est bon.

Chœur collectif, c'est bon.

Les incesissables, c'est bon.

L'association des parents d'élèves Anne Franck, on est bon.

Comité des fêtes, Donatien ne participe pas et en attente des comptes 2023.

Amicale des secouristes Dechynois, c'est ok.

EADG, c'est bon.

EPISOL, en revanche...

Nous avons délibéré avec les remarques.

ADOPTE

3) SUBVENTION AU COMITÉ D'ŒUVRE SOCIAL

M. LE MAIRE : La subvention du C.O.S est basée sur les salaires de base indiciaire brute. En 2023, le taux de cotisations était de 4,59 %. Pour l'année 2024, le taux de cotisation sera de 5,39 % ce qui correspond à un montant de la subvention à 34 643,14 €.

Avez-vous des remarques ?

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

4) SOLLICITATION DU FONDS CONJOINT ETAT REGION – CITE CROIX DE PIERRE

M. LE MAIRE : La cité Croix de Pierre a été inscrite en 2018 à la première programmation triennale (2018-2021) de l'ERBM.

Cette première programmation triennale avait pour objet la réhabilitation des logements.

En amont du démarrage des opérations de réhabilitation des logements miniers, une étude prospective urbaine et sociale avait été mandatée par Douaisis Agglo en 2020 afin de réaliser des propositions d'aménagement des espaces publics.

Afin de venir en soutien aux communes et EPCI dans la mise en œuvre opérationnelle des projets urbains, la création d'un fonds conjoint Etat-Région Hauts-de-France spécifique pour la Rénovation Urbaine des Cités Minières ERBM a été approuvée le 10 mars 2022.

Les communes et EPCI éligibles ont depuis la possibilité de mobiliser ce fonds conjoint Etat-Région par dépôt d'un dossier unique auprès de l'Etat et de la Région.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine de la cité Croix de Pierre, pour l'aménagement de ses espaces publics et l'amélioration du cadre de vie de ses habitants, la commune de Dechy, avec le soutien de Douaisis Agglo et l'appui technique des services de l'Etat et de la Région Hauts-de-France souhaite mandater une mission de maîtrise d'œuvre pour la programmation opérationnelle et le suivi des aménagements de la cité Croix de Pierre.

L'aide au financement de cette mission de maîtrise d'œuvre est éligible au fonds conjoint Etat-Région dans le respect des critères d'éligibilité et des règles administratives et financières propres à ce fonds.

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la cité Croix de Pierre à Dechy a été estimé à 400 000 euros H.T., avec un prévisionnel de

recettes de 70 % pour la Région, un fonds de concours de Douaisis Agglo et des fonds propres de la commune de Dechy.

Il est proposé au Conseil municipal, d'effectuer une demande de financement pour cette maîtrise d'œuvre. La première étape c'est de choisir le bureau d'études, l'AMO avec un CCTP que l'on est en train de terminer.

Les entreprises répondront ensuite à un cahier des charges.

Je répète, la première étape est de choisir le bureau d'études et ensuite lancer l'appel d'offres. Le bureau d'études établira l'appel d'offres pour les entreprises, nous ferons aussi des propositions.

Il faut obtenir les financements pour cette AMO et ensuite, nous déciderons des propositions nos orientations, nos choix.

La priorité pour nous était le secteur de l'allée F, devant le collège, la rue Marcel Buns et la partie du haut de la Croix de Pierre, rue Martin Luther King avec l'entrée du quartier au niveau du rond-point. Ce sera à l'AMO de nous faire des propositions.

Nous avons mis un montant de 400 000 € sur un total de travaux d'un peu plus de 3 M€, sachant que nous aurons des tranches fermes et conditionnelles, étalées sur plusieurs années. L'objectif est de m'autoriser à faire les demandes auprès de la Région pour être financé avec cette maîtrise d'œuvre.

Ceux qui sont pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

5) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2024

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, et donc de reconduire les taux appliqués depuis 1995 et d'y ajouter, conformément à la loi, le taux de la part départementale comme suit :

TFPNB : 88,05 %

TFPB : 29% + 19,29% la part départementale soit un total de 48,29 %

TH sur les résidences secondaires : 29 %

C'est ce qu'on nous a proposé en commission finances.

Ceux qui sont pour ?

ADOpte A L'UNANIMITE

6) LE COMPTE DE GESTION DU TRESOR PUBLIC DE L'ANNEE 2023

M. LE MAIRE : Le compte de gestion de la commune a été établi par la trésorerie, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif et l'état du Passif. Le Receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le compte de gestion correspond au chiffre du CA.

Fonctionnement

Recettes	6 655 225,22
Dépenses	5 845 500,77
Résultat 2023	+ 809 724,45

Résultat de clôture **+ 1 110 253,19**

Investissement

Recettes	1 369 087,34
Dépenses	1 465 372,70
Résultat 2023	- 96 285,36

Résultat de clôture **- 322 345,91**

En 2022 nous avons un report de 226 060,55 €.

Vous avez les documents du Percepteur, l'exercice 2023 en fonctionnement et en investissement.

Voilà pour les chiffres du compte de gestion. C'est la situation de l'année écoulée.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

6 abstentions.

ADOPTÉ

7) COMPTE ADMINISTRATIF 2023

M. LE MAIRE : Il est demandé au Conseil municipal de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2023.

Il est également demandé de désigner le Président de séance pour ce vote, puisque ce n'est pas moi qui vais vous le soumettre.

La première adjointe, Estelle Mouy sera présidente de séance.

Le compte administratif se résume de la manière suivante :

Section	Fonctionnement
Recettes	6 655 225,22
Dépenses	5 845 500,77
Résultat 2023 excédentaire	+ 809 724,45
Résultat de clôture 2023	+ 1 110 253,19

Section	Investissement
Recettes	1 369 087,34
Dépenses	1 465 372,70
Résultat 2023 déficitaire	- 96 285,36
Report du résultat 2022 déficitaire	- 226 060,55
Résultat 2023 déficitaire	- 322 345,91

Plus vous allez dans le document, plus vous avez le détail des dépenses.

Par exemple, charges à caractère général, le 014 : 1 859 332,72 €, mandats émis, par rapport à la première colonne où nous sommes sur le BP plus les DM, vous pouvez voir la différence. Les charges à caractère général sont les charges qui émanent du fonctionnement de la commune, l'eau, l'assainissement, le gros chapitre énergie, l'alimentation pour un montant de 1 033 000 €. Et ensuite, vous avez le détail, le matériel, les locations, la maintenance, fonctionnement de la commune.

M. NACER : Vous parlez du chapitre 011, charges à caractère général, page 3. Sauf erreur de ma part, dans la comptabilité publique, un chapitre ne peut pas être négatif, là, on voit – 48 182,72. Est-ce que vous pouvez en dire plus, s'il vous plaît ?

M. LE MAIRE : Ce sont nos dépenses. Je comprends ta question, en fin de compte ce n'est pas négatif. On avait mis au budget 1,8 M€ et nous avons dépensé plus. Mais ça, c'est le budget primitif.

M. NACER : Nous avons dépensé plus que ce qui était prévu. Et quand c'est comme ça, vous ne prenez pas une délibération modificative ?

M. LE MAIRE : On arrive avec d'autres articles à avoir plus que ce qu'on avait prévu.

M. NACER : Je peux comprendre qu'on dépense plus que ce que l'on avait prévu, mais en comptabilité publique, c'est possible d'avoir un chapitre négatif ?

M. LE MAIRE : L'énergie, comment peux-tu prévoir le montant exact ? On avait mis 500 000 €, on a dépensé 635 000 €. C'est le chapitre dépenses, il faut voir les recettes.

Le négatif est parce qu'on te donne l'indication du BP. On estime que pour l'année on va dépenser autant, mais il se peut qu'on dépense plus. Et en recettes, nous avons reçu plus que prévu, ça compense cet excédent de 48 000 € en charges générales.

On a les recettes qui permettent de payer nos factures, ce négatif est indicatif. Par rapport au budget, la première colonne est BP + DM, ce qu'on avait prévu dans le budget 2023.

Bâtiments publics, 615221, on avait mis 30 000 €, on a dépensé 14 675 €.

Locations mobilières, on avait mis 60 000 €, on a dépensé 47 000 €.

A nous ensuite pour le budget 2024, de rééquilibrer tout ça. Mais ce n'est pas évident d'avoir un BP qui corresponde à un CA, c'est quasiment impossible.

Sur le chapitre personnel, 64, là, vous avez le montant 2 873 128,82 € avec le détail.

Ensuite, 66 000 € d'intérêts, les emprunts, surtout en investissement. Les intérêts de nos emprunts sont repris dans les dépenses de fonctionnement.

Je ne sais pas s'il y a des chiffres qui vous posent problème ?

C'est la situation 2023 avec la section d'investissement également.

M. NACER : Sur la section d'investissement, en page 15, sur la FCTVA, il était prévu 190 000 €, on a obtenu la moitié.

M. LE MAIRE : Parce qu'on a réduit certains travaux, il y a moins de TVA, tu ne dépenses pas, ce n'est pas dramatique. On est aussi sur deux années, en investissement.
Si vous avez d'autres questions ?

Mme MOUY : Monsieur le Maire est sorti.

Nous passons au vote.

Qui vote pour ?

Qui s'abstient ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

8) AFFECTATION DES RESULTATS 2023

M. LE MAIRE : Nous avons vu les résultats de clôture donc à partir de là, il faut affecter ces résultats sachant que l'excédent de fonctionnement couvre le déficit d'investissement, le reste est réintégré dans le fonctionnement.

Le déficit d'investissement s'élève à : -322 345,91

L'excédent de fonctionnement s'élève : +1 110 253,19

Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à : 354 152,70

Les restes à réaliser en recettes s'élèvent à : 353 906,05

Le solde des restes à réaliser en investissement (dépenses – recettes) fait apparaître un besoin de financement de -246,65 €.

L'excédent de fonctionnement de 1 110 253,19 € est donc reporté de la manière suivante :

- 437 354,58 € en recettes de fonctionnement au compte 002, nous le verrons dans le budget primitif,

- 672 898,61 € en recettes d'investissement au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé)

- le déficit d'investissement de -322 345,91 € est reporté au compte 001

Il y a lieu de délibérer sur l'affectation de ces résultats.

Ceux qui sont pour ?

Ceux qui s'abstiennent ?

6 abstentions.

ADOPTE

9) BUDGET PRIMITIF 2024

M. LE MAIRE : Avec la M57 et le changement de logiciel, la présentation est un peu différente.

Le budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire.

Nous avons voté les taux, donc le budget est établi en fonction de ces des taux.

Il existe trois principaux types de recettes pour la ville.

Les impôts locaux avec le taux voté, les dotations versées par l'Etat et les recettes encaissées par rapport aux prestations fournies à la population.

En dépenses, les dépenses de fonctionnement, les dépenses de personnel, les autres dépenses de gestion courante, les dépenses financières et les intérêts des emprunts.

Les recettes, l'excédent reporté, les recettes des services, les impôts et taxes, les dotations, autres recettes de gestion courante, total de fiscalité.

Nous sommes sur un total général de 6 353 610,34 €.

Soit un budget équilibré en fonctionnement à hauteur de 6 353 610,34 €.

Concernant la section d'investissement, vous voyez que nous avons 415 430,26 € en dépenses, c'est le remboursement du capital des emprunts. Sachant qu'en fin d'année, nous avons un emprunt qui va se terminer à hauteur de 220 000 €.

Les dépenses d'investissement que nous souhaitons et les restes à réaliser.

En recettes, la FC TVA, l'excédent de fonds capitalisés, les subventions, les restes à réaliser.

Nous équilibrons à 2 471 725,17 €.

Dans les dépenses d'équipement, les principaux projets pour l'année sont la place de l'égalité, les véhicules thermiques, la salle des fêtes, l'école Joliot Curie, le centre socioculturel, les voiries et trottoirs, l'achat de la maison 1, rue Saint Venant.

Les montants sont repris dans le budget primitif avec une vue générale, une vue d'ensemble et ensuite, en investissement par opération.

Dans le tableau, vous avez le budget précédent et les nouvelles propositions.

M. NACER : Nous avons voté les subventions aux associations, je voudrais savoir sur quelle ligne on les voit ?

Je vois « subventions aux ménages ». Compte 65741.

M. LE MAIRE : Compte 6574, 170 000. J'ai subvention fonctionnement aux associations.

M. NACER : Sur le montant je suis d'accord, c'est le libellé...

M. LE MAIRE : C'est la M57 qui change.

M. NACER : C'est marqué « aux ménages ». Ensuite, au niveau des dépenses, intérêts courus, non échus ; page 66, il y avait 7 375 € en 2023 et rien en 2024.

M. LE MAIRE : C'est la perception qui nous envoie cela. Ce qui est important c'est le capital que nous remboursons en emprunt et les intérêts, comme en fonctionnement. C'est un calcul sur l'année suivante. On a intégré les intérêts en fonctionnement et dépenses et le capital à rembourser, c'est ce qui compte.

Je reconnais que le calcul est un peu compliqué.

M. NACER : Je vais revenir et je dis toujours la même chose. J'ai toujours réclamé des notes de synthèse pour éclairer les débats. Vous savez qu'on a eu ces dossiers en moins de 12 jours ! L'autre jour, on en a discuté en commission finance, le respect n'a pas été là, mais on n'est pas la seule commune. Nous pouvons entendre que c'était compliqué la mise en place de la M57. Dont acte. Il y a plein de communes qui se sont plaintes au Sous-préfet et qui vont être retoquées, etc.

Nous, ce n'est pas notre but.

Je voulais soulever que les 12 jours, cette année ... C'est tout. Donc acte.

Mais pour des dossiers aussi compliqués, 12 jours c'est déjà très peu et c'est pour cela que je réclame à chaque fois des notes de synthèse pour expliquer les variations des chiffres qui sont hyper compliqués. Si on vient au conseil municipal pour voir un écran géant pour expliquer et un marqueur pour essayer de suivre les débats, ça peut être intéressant ou alors avoir les notes de synthèse que je réclame chaque année. J'avais demandé à Madame Labouré une balance budgétaire pour le CCAS, j'ai envoyé un mail, je ne l'ai toujours pas.

J'aimerais avoir des chiffres pour comprendre comment ça fonctionne. Je ne vais pas dire que je suis un expert en comptabilité, mais j'ai des notions, je trouve que c'est hyper compliqué.

Si vous ne nous aidez pas, par ces notes de synthèse, je pense qu'autour de la table on est perdu. C'est juste pour éclairer les débats, avoir les informations. Chaque année vous dites, oui, oui, oui, mais je vois que ça n'arrive pas.

M. LE MAIRE : Nous faisons une note synthétique, avec des chiffres.

Avec le compte administratif 2023 étudié, on te met le BP, ce qu'on propose pour 2024 en comparaison. On affine.

On l'avait fait avec le CA 2022 pour le BP 2023.

Ou alors il faut que je te mette, par exemple pour les dépenses d'énergie, nous avons mis 500 000 € et nous avons dépensé 600 000 €. C'est ce que tu veux ?

M. NACER : Par exemple, sur des postes importants, sur les investissements, quand il y a de grosses variations, je veux comprendre pourquoi on avait prévu autant. Par exemple, on avait prévu 100 000 € et on a dépensé 200 000 €, donner la raison... Peu importe la raison, mais que l'on puisse avoir des éléments.

M. LE MAIRE : En investissement alors, uniquement.

M. NACER : Aussi en fonctionnement. Il y a des choses qui se sont passées dans la commune. Vous avez fait appel à des contractuels en plus pour une raison ou une autre... Qu'on puisse avoir ces éléments, qu'on puisse comprendre les chiffres.

M. LE MAIRE : Un exemple, pourquoi en investissement voirie on a mis plus. Pour rappel, je souhaite que Douaisis Agglo intervienne pour l'assainissement et l'eau potable avant les travaux de voirie.

Généralement, ils essaient de lancer des travaux d'assainissement et d'eau potable dans la foulée.

Dans notre cas, trois rues étaient concernées. Pour les travaux d'assainissement, tout s'est bien passé. Malheureusement, le marché d'eau potable a été infructueux.

Donc, un an de délai supplémentaire avec l'appel d'offres.

Pour l'assainissement, une couche d'enrobé a été posée car la route s'est dégradée après les travaux d'eau potable.

Voilà pourquoi on a mis au budget une somme pour refaire la voirie, somme non prévue au début.

Si c'est ça que tu veux, oui, on pourra le faire.

En investissement, ça s'explique, en cours d'année, on n'a pas forcément prévu l'ensemble des travaux.

La question est venue ensuite : « Est-ce qu'on fait les trottoirs ? ».
Voirie refaite sans la « Borduration » et sans les trottoirs.
On décide de faire l'ensemble, ça fait 300 000 € supplémentaires.

M. NACER : C'est ce que je souhaite. Tout à l'heure on a voté pour la maîtrise d'œuvre de 400 000 €. Moi, j'aimerais bien qu'on puisse contextualiser, avoir le projet total de ce qui va être fait. Ça peut éclairer.

M. LE MAIRE : Pourquoi 400 000 € ? Parce qu'on est sur une base de travaux de 3,6 M€ HT, l'AMO correspond à un pourcentage. L'objectif est que l'Etat et la Région nous financent au maximum le montant, nous prenons l'AMO sur l'ensemble des travaux, ça va réduire le coût pour la commune. Si on ne fait que 2 M€ de travaux, la subvention va être réduite, mais nous paierons moins l'AMO. Pour l'instant, je ne peux pas donner de chiffres.

M. NACER : La nature des travaux ? C'est quoi, c'est où, qu'est-ce qui va être fait ?

M. LE MAIRE : ça concerne la cité de la Croix de Pierre.
Le piétonnier qui a été refait il y a 15 ans dans le cadre des crédits GIRZOM, la rue des Jonquilles.
Mais aussi le pâté de maisons devant l'entrée du collège, là où il y a eu les deux maisons incendiées.

Il reste actuellement une maison occupée. L'objectif est de démolir.

L'étude doit nous indiquer ce qu'on peut y faire.

Une entrée de collège plus agréable.

Un paysagiste et un architecte seront à nos côtés pour nous faire des propositions.

Ensuite, on en reparle en commission et on décide.

C'est une réflexion à mener sur l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement en y intégrant le City stade, l'entrée de la Cité au niveau du rond-point allée K.

Je suis favorable à un square devant le collège, mais ça peut être aussi autre chose, un Ilot de fraîcheur, des jardins partagés, etc ... la maîtrise d'œuvre nous fera des propositions.

Proposition aussi sur l'aménagement urbain, installation de bancs, par exemple et bien d'autres choses.

Il est important aussi que les habitants participent et s'approprient le marché.

Ils vont y vivre et il ne faut pas que cela vienne uniquement « d'en haut, » mais que ce projet corresponde à leurs attentes.

Pour terminer, le logement ; c'est important mais il faut voir dans cet ERBM un projet global d'amélioration du cadre de vie et de l'environnement.

Madame Labouré propose de prendre un rendez-vous avec toi et t'expliquer ça.

M. NACER : La balance, je pourrais l'avoir ?

M. LE MAIRE : La synthèse.

M. NACER : Et la balance ? D'accord. Merci.

M. LE MAIRE : S'il faut que je sois là, vous le dites.

Pour le budget, ceux qui sont pour ?
Ceux qui s'abstiennent.

ADOPTE A L'UNANIMITE

URBANISME

10) ACHAT DU 10 RUE SAINT VENANT

M. LE MAIRE : Il est proposé au Conseil municipal, l'achat du 10, rue Saint Venant, au prix de 216 000 €. Le bâtiment est un ancien commerce qui correspond aux besoins de l'épicerie solidaire d'EPISOL de DECHY/GUESNAIN.

DOUAISIS AGGLO participerait à l'achat à hauteur de 50 % au titre de l'intérêt communautaire. Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet achat.

Il faut savoir qu'il y avait un acheteur et que la commune a préempté.

M. TUROTTE : Sur la formulation, quand je lis le texte c'est 216 000 € et si Douaisis Agglo participe à hauteur de 50 % des 216 000 ?

M. LE MAIRE : Le prix d'achat est 216 000 € et Douaisis Agglo mettrait 108 000 €.

M. TUROTTE : On ne peut y mettre que EPISOL, on ne peut pas y mettre le Secours Populaire ? Est-ce que ça doit être réservé à EPISOL et à aujourd'hui, demain il arriverait quelque chose à EPISOL, que deviendrait le bâtiment, puisqu'on n'en est propriétaire qu'à 50 %.

Est-ce qu'il y a des choses qui peuvent être prévues ?

M. LE MAIRE : Le bâtiment nous appartiendra.

EPISOL va payer un loyer. L'association paie déjà un loyer à Guesnain chez un privé.

Douaisis-Agglo finance à hauteur de 50 % l'achat.

C'est une délibération approuvée en conseil communautaire qui précise que l'intercommunalité récupère le loyer à hauteur de 50 %, on peut considérer qu'il s'agit d'un prêt à taux 0, un emprunt ?

Cela permet à la commune de payer beaucoup moins avec l'acquisition d'un bâtiment qui nous appartiendra toujours.

Pourquoi EPISOL ?

Le Secours Populaire se plaint à l'ancien collègue et n'a pas fait de demande particulière.

Episol est hébergée actuellement dans un ancien garage à Guesnain.

L'achat de ce bâtiment à Dechy, une ancienne coopérative, avec hangar et parking semble mieux adapté aux besoins de l'association avec une localisation mieux située, plus centralisée. Voilà les raisons de ce choix qui correspond à un intérêt général.

Ce projet va être intégré dans l'étude globale pour permettre aussi d'améliorer le stationnement.

Pour terminer, Il n'y aura pas de gros travaux et le bâtiment, je le répète semble adapté à l'activité de l'épicerie solidaire.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

11) REVALORISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE (TPLE)

M. LE MAIRE : Vous l'avez vu dans le budget, c'est une taxe qui n'existait pas auparavant. On m'a indiqué qu'avant le 1^{er} juillet on pouvait augmenter. Par contre, si on délibère en septembre, ce sera appliqué en 2026.

On vous propose d'augmenter les tarifs en fonction de la superficie de l'enseigne.

Vous avez les tarifs avant et après.

C'est le coût de l'inflation donc si vous en êtes d'accord, on augmente un peu le tarif.

Ceux qui sont pour ?

ADOPTE A L'UNANIMITE

DIVERS

12) PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE (PPA) ET « PLAN BOIS »

M. LE MAIRE : Le plan de protection de l'atmosphère du Nord et du Pas-de-Calais a été approuvé le 27 mars 2014 dans l'objectif de diminuer les concentrations de dioxyde d'azote et de poussières dans l'air ambiant.

Les résultats de l'évaluation, après 5 années de mise en œuvre du plan, et l'évolution du contexte en matière de pollution atmosphérique ont invité à engager la révision de ce plan.

La révision du plan s'est inscrite dans une démarche de concertation associant depuis 2 ans les collectivités ainsi que les acteurs socio-économiques.

Ce projet interdépartemental de plan de protection de l'atmosphère a été présenté aux CODERST du Nord et du Pas-de-Calais les 12 et 14 décembre et a recueilli des avis favorables.

Le projet de plan doit ensuite être soumis à l'avis des organes délibérants des communes et des EPCI.

Les mesures « plan bois » sont soumises à l'avis des conseils municipaux et des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale.

Les 2 actions pourront faire l'objet d'un avis spécifique de l'instance délibérante.

Il est demandé au Conseil municipal d'émettre un avis sur le Plan de protection de l'Atmosphère et le « plan bois ».

Nous ne vous l'avons pas mis en papier, par contre je vous recommande d'aller sur votre boîte mail où vous pourrez consulter ce document et apprendre des choses très intéressantes.

Je propose d'émettre un avis favorable.

Pas de problème ?

AVIS FAVORABLE

13) ETAT DES DECISIONS DIRECTES

DATE	OBJET	MONTANT	TITULAIRE
21/03/2024 2024-N°010-F	Signature d'un contrat pour la fourniture mensuelle et à la quinzaine de tapis professionnels dans les bâtiments communaux	413,86€	TAPIS NORD
28/03/2024 2024-N011°-F	Demande de subvention pour le projet « création de 8 chicanes »	6 219,54€ pour l'année 2024 représentant 75% du montant des dépenses HT de 8 292,72€	

M. LE MAIRE : C'est une information.

Nous allons installer des chicanes. Nous avons appris que nous pouvions demander de l'argent donc j'ai signé la demande de subvention pour le projet de création de 8 chicanes.

C'est pour la rue des Poilus, nous allons retirer les écluses, rue Estienne d'Orves, rue de la République, rue du 8 Mai...

M. NACER : Rue des Poilus, c'est dangereux.

M. LE MAIRE : Il y a un problème de visibilité avec le carrefour, nous sommes d'accord. Sur la vitesse, la priorité est pour les automobilistes qui montent, ceux qui descendent doivent se mettre sur le côté et attendre.

M. NACER : Entre les deux chicanes, c'est hyper long, des voitures arrivent à fond et c'est dangereux.

M. LE MAIRE : Quand tu arrives à la première chicane, tu vois si la personne s'est engagée.

Dans le projet, ce sera différent, il n'y aura qu'une voiture qui pourra passer.

La rue Ferrer aussi, dans le bas. En fait, c'est quatre rues avec deux chicanes.

M. NACER : En parlant de la rue Ferrer, ça fait plusieurs fois que je vois qu'il y a des dépôts sauvages de matelas, la dernière fois il y avait le feu.

M. LE MAIRE : Douaisis-Agglo fait le travail pour évacuer.

Sur le domaine public et nous sommes d'accord, les dépôts sauvages sont un gros problème. Il est difficile de prendre sur le fait.

Le responsable de l'aire d'accueil est conscient du problème. Douaisis-Agglo évacue, là ce sont nos services qui vont évacuer.

Bonne soirée.

Publié sur le site de la ville le 03/10/2024